

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 13 h, le 29 juin 2017.

Sont présents formant quorum :

M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
Mme la préfet Louise Brunet, MRC de La Jacques-Cartier
Mme la préfet Parise Cormier, MRC de La Côte-de-Beaupré

M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
 Mme la conseillère Natacha Jean, Québec
 Mme la conseillère Ann Jeffrey, Lévis

M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures

Mme la conseillère Julie Lemieux, Québec Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec M. le conseiller Rémy Normand, Québec

M. le conseiller Michel Patry, Lévis

Mme la conseillère Dominique Tanguay, Québec

M. le conseiller Steeve Verret, QuébecM. le conseiller Patrick Voyer, Québec

Sont absents:

M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil

M. le conseiller Robert Maranda, Lévis

M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans

Sont également présents :

Mme Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
 M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Période de recueillement et ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le guorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2017-60

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Rémy Normand, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
 - Retirer le point 4SEC) 1 : Modification du calendrier des séances du comité exécutif et du conseil de la CMQ

-2-

Ajouter le point 4AT) 3: Avis sur le projet de règlement n° 04-P-2017 modifiant le règlement adoptant le schéma d'aménagement révisé n° 02-2004, relativement à l'autorisation d'une dérogation pour la construction d'un étang aéré localisé dans la zone inondable 0-20 ans de la rivière Jacques-Cartier sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et pour procéder à la modification des règles d'interprétation des limites des grandes affectations de façon à permettre aux municipalités de modifier leur plan d'affectation et de zonage en concomitance avec la rénovation cadastrale

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2017

Résolution n° C-2017-61

Sur proposition de M. Rémy Normand appuyée par Mme Ann Jeffrey, il est unanimement résolu :

• D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2017.

Adoptée

Rapport annuel 2016

Résolution nº C-2017-62

Sur proposition de Mme Julie Lemieux, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du dépôt du Rapport annuel 2016 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).
- De transmettre le Rapport annuel 2016 de la CMQ au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à chaque municipalité et MRC faisant partie de la CMQ.
- D'autoriser la diffusion du Rapport annuel 2016 sur le site Internet de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 29 juin 2017

Responsable : Communication

Adoptée

Renouvellement des Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT)

Résolution n° C-2017-63

Sur proposition de Mme Julie Lemieux, appuyée par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu :

-3-

- De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de rendre rapidement disponibles les quatre autres volets des Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) renouvelées ainsi que les documents d'accompagnement auxquels elles font référence;
- De demander au MAMOT un délai additionnel pour prendre connaissance des OGAT et des documents d'accompagnement, et produire nos commentaires;
- De transmettre copie de la présente résolution au MAMOT ainsi qu'aux cinq composantes du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 29 juin 2017

Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le Règlement nº 184.2 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Résolution nº C-2017-64

Sur proposition de Mme Parise Cormier, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- D'approuver le Règlement nº 184.2 intitulé Règlement modifiant le Règlement nº 27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré » et ses amendements à l'égard de l'article 5.4.5.2.1 accordant une dérogation pour l'agrandissement d'un bâtiment commercial dans la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré adopté par la MRC de La Côte-de-Beaupré;
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre à la MRC de La Côte-de-Beaupré le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre copie du présent rapport décisionnel ainsi que de la résolution l'accompagnant à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Référence : Rapport décisionnel du 29 juin 2017

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement n° 04-P-2017 modifiant le règlement adoptant le schéma d'aménagement révisé n° 02-2004, relativement à l'autorisation d'une dérogation pour la construction d'un étang aéré localisé dans la zone inondable 0-20 ans de la rivière Jacques-Cartier sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et pour procéder à la modification des règles d'interprétation des limites des grandes affectations de façon à permettre aux municipalités de modifier leur plan d'affectation et de zonage en concomitance avec la rénovation cadastrale

Résolution n° C-2017-65

Sur proposition de Mme Louise Brunet, appuyée par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu :

• D'informer la MRC de La Jacques-Cartier que le projet de règlement n° 04-P-2017 modifiant le projet de règlement adoptant le schéma d'aménagement révisé n° 02-2004, relativement à l'autorisation

-4-

d'une dérogation pour la construction d'un étang aéré localisé dans la zone inondable 0-20 ans de la rivière Jacques-Cartier sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et pour procéder à la modification des règles d'interprétation des limites des grandes affectations de façon à permettre aux municipalités de modifier leur plan d'affectation et de zonage en concomitance avec la rénovation cadastrale, ne contrevient pas à l'esprit du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;

 De transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier copie du présent rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 29 juin 2017

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

<u>Plan de protection des sources d'eau – Caractérisation des installations sanitaires autonomes dans le bassin versant de la prise d'eau potable de la rivière Saint-Charles</u>

Résolution nº C-2017-66

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Julie Lemieux, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du rapport « Caractérisation des installations sanitaires autonomes dans le bassin versant de la prise d'eau potable de la rivière Saint-Charles – Validation des bases de données existantes et formulation de recommandations pour une meilleure caractérisation à l'échelle du bassin versant », de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (APEL), avril 2017;
- Qu'afin d'approfondir les connaissances sur les installations septiques autonomes (ISA), d'évaluer leurs impacts sur les sources d'eau et de guider les processus décisionnels visant à améliorer la gestion des eaux usées, il s'avère opportun que le Plan de protection des sources d'eau s'inspire des recommandations contenues dans ce rapport dont certaines s'adressent aux gestionnaires municipaux;
- Que dans le cadre de la mise en œuvre du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection où les municipalités auront à produire une analyse de vulnérabilité de leurs sources d'eau (eau de surface et aquifère), outiller les composantes de la CMQ d'informations relatives aux vecteurs potentiels de contamination sur le territoire;
- De développer une base de données uniformisée relative aux ISA à laquelle les municipalités auront accès et pourront contribuer à sa mise à jour via une passerelle informatique. De plus, les informations relatives aux analyses de puits individuels issus des programmes d'échantillonnage en cours depuis 2016 apportent déjà des indications précieuses quant à la qualité des eaux souterraines et les sources probables de contamination;
- Que sur la base de ces informations géoréférencées, offrir des analyses spatiales quant aux enjeux d'approvisionnement des secteurs bâtis non desservis afin de soutenir des études d'opportunité des solutions à préconiser.

Référence : Rapport décisionnel du 29 juin 2017

Responsable: Environnement

Adoptée

-5-

<u>Plan de protection des sources d'eau – Entente intermunicipale avec la Ville de Québec sur le Programme 2017 de caractérisation de l'eau de puits individuels situés dans les bassins versants des prises d'eau des rivières Saint-Charles et Montmorency</u>

Résolution n° C-2017-67

Sur proposition de Mme Julie Lemieux, appuyée par Mme Dominique Tanguay, il est unanimement résolu :

 D'autoriser le vice-président du comité exécutif et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à signer un protocole d'entente intermunicipale à intervenir entre la CMQ et la Ville de Québec concernant le Programme 2017 de caractérisation de l'eau de puits individuels situés dans les bassins versants des prises d'eau des rivières Saint-Charles et Montmorency.

Référence : Rapport décisionnel du 29 juin 2017

Responsable: Environnement

Adoptée

<u>Biomasse forestière - Protocole d'entente dans le cadre du Programme d'aménagement durable des</u> forêts de la Capitale-Nationale (PADF

Résolution nº C-2017-68

Sur proposition de Mme Natacha Jean, appuyée par M. Patrick Voyer, il est unanimement résolu :

D'autoriser le président et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à signer un protocole d'entente à intervenir entre la MRC de Portneuf et la CMQ pour le « Projet de développement de l'utilisation de la biomasse forestière dans la région de la Capitale-Nationale et à Lévis », incluant une contribution maximale de 32 000 \$ à recevoir dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts de la Capitale-Nationale.

Référence : Rapport décisionnel du 29 juin 2017

Responsable : Environnement

Adoptée

<u>Biomasse forestière – Protocoles d'entente avec la Fédération Québécoise des coopératives forestières</u> et Nature Québec

Résolution nº C-2017-69

Sur proposition de Mme Natacha Jean, appuyée par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu :

• D'autoriser le président et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à signer un protocole d'entente à intervenir entre la CMQ et la Fédération québécoise des coopératives forestières pour un montant de 38 250 \$, taxes incluses, dans le cadre du Projet de

-6-

développement de l'utilisation de la biomasse forestière dans la région de la Capitale-Nationale et à Lévis 2017.

Référence : Rapport décisionnel du 29 juin 2017

Responsable: Environnement

Adoptée

<u>Biomasse forestière – Protocoles d'entente avec la Fédération Québécoise des coopératives forestières</u> et Nature Québec

Résolution nº C-2017-70

Sur proposition de Mme Natacha Jean, appuyée par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu :

 D'autoriser le président et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à signer un protocole d'entente entre la CMQ et Nature Québec pour un montant de 77 200 \$, taxes incluses, dans le cadre du Projet de développement de l'utilisation de la biomasse forestière dans la région de la Capitale-Nationale et à Lévis 2017.

Référence : Rapport décisionnel du 29 juin 2017

Responsable : Environnement

Adoptée

Bordereau d'information

Les éléments suivants sont déposés au bordereau d'information :

- A) Contrat octroyé par le comité exécutif :
 - 1) •Dans le cadre du Plan de protection des sources d'eau, octroyer un contrat à l'organisme Québec'ERE pour la réalisation d'un programme d'engagement et de formations relatives à l'environnement auprès d'élèves du primaire, en 2017-2018, pour un montant maximal de 22 233,60 \$ (taxes en sus si applicables), conformément à l'offre de service du 19 mai 2017. Autoriser la direction générale de la CMQ à diffuser ces rapports aux intervenants ayant participé à l'étude ou à l'activité de concertation Résolution E-2017-62
 - 2) •Dans le cadre du Plan de protection des sources d'eau, octroyer un contrat au Groupe d'éducation et d'écosurveillance de l'eau (G3E) pour la réalisation d'un programme d'éducation et de sensibilisation à la protection de l'eau auprès d'élèves du secondaire, en 2017-2018, pour un montant maximal de 14 995 \$ (taxes en sus si applicables), conformément à l'offre de service du 24 mai 2017. Résolution E-2017-63
- B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 mars 2017
- D) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 23 mars 2017

-7-

- E) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 avril 2017
- F) Résolution 2017-04-171 de la municipalité de Beaumont Accès publics au Fleuve
- G) Résolution nº 17-117-O de la MRC de La Jacques-Cartier BEX : Demande d'exploitation d'une sablière Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- H) 2017-06-19 Note Plan annuel d'intervention forestière sur la Seigneurie de Québec
- I) 2017-06-14 Note Inauguration du parc riverain Espace Fillion 2016
- J) 2017-04-27 Lettre CBJC Prélèvement d'eau dans la rivière Jacques-Cartier
- K) 2017-06-15 Note Révision du PMAD
- L) 2017-06-19 Note Lutte contre l'agrile du frêne projet pilote d'inventaire des frênes par imagerie hyperspectrale
- M) Publications de la CMQ
 - 2017-04-26 Bulletin de liaison

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution nº C-2017-71

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Ann Jeffrey, il est unanimement résolu :

De lever la séance à 13 h 40.

Adoptée

Les résolutions C-2017-60 à C-2017-71 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME	(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE	SECRÉTAIRE CORPORATIVE